

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement.

Nom – Prénom :

Grade et fonction :

Etablissement ou service :

À
Monsieur le Recteur
De l'académie d'Aix-Marseille

S/C de ⁽¹⁾
.....

Transmis par la voie hiérarchique

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- À l'article 34 (7^{ème}) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires,
- À l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale.

J'ai l'honneur de solliciter un congé :

le jeudi 18 décembre 2025 (9h/17h)

Pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au **Lycée Marie Madeleine Fourcade, Av. du Groupe Manouchian, 13120 GARDANNE**

Ce stage permettra la pratique et le développement de compétences dans les gestes de premiers secours.

Ces activités seront traitées d'un point de vue théorique et pratique. Enjeux professionnels et syndicaux.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À

Le2025

Signature

(1) Préciser « Proviseur du Lycée... » ou « Principal du Collège... »